

Appel à candidatures

Mission d'appui artistique au sein de l'UDAPEI 62

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste du **domaine de l'expression corporelle et/ou de la photographie** interrogeant la notion de **lien** au bénéfice des publics et des professionnels de l'APEI d'Hénin-Carvin sur la période **de janvier 2019 à mai 2019**.

Date limite de dépôt de candidatures :

30 novembre 2018

Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste, au cours de laquelle une intense diffusion de son œuvre déjà accomplie est envisagée.

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives de l'APEI d'Hénin-Carvin accompagnant des publics en situation de handicap.

La résidence-mission :

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Elle se décline en 2 phases :

1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels du pôle enfance d'Hénin et de Carvin.

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

Objet et enjeux

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, l'UDAPEI 62 souhaite expérimenter une MiAA au sein du pôle enfance et adolescence d'Hénin-Carvin.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- inscrire l'accès à la culture pour les enfants du pôle enfance ;
- favoriser les rencontres avec les artistes et l'ouverture sur l'espace culturel environnant ;
- conforter la dynamique de projets culturels au sein des établissements concernés ;
- favoriser l'accès aux lieux de droits communs de culture et renforcer les dynamiques d'inclusion ;
- créer de la transversalité et des dynamiques communes entre ces établissements ;
- valoriser les personnes accueillies enfants et adultes, ainsi que leurs familles ;
- consolider une dynamique de transition inclusive entre les publics des établissements et le milieu scolaire.

Il est donc recherché, via cette proposition, un artiste professionnel du **domaine de l'expression corporelle, et/ou de la photographie** dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **du lien**.

Cette thématique a été imaginée avec l'équipe de cadres du pôle enfance.

Il s'agit de proposer à l'ensemble du public des IME- SESSAD de l'APEI d'Henin Carvin une aventure artistique sur le thème de la rencontre entre le monde dit « ordinaire » et celui du handicap mental souvent nommé le monde invisible.

Si des relations voire des partenariats existent déjà, toute expérience d'inclusion, permettant d'aller l'un vers l'autre dans les deux sens, commence toujours par une rencontre, et surtout par la qualité du lien qui va se créer.

Ainsi le projet consiste à questionner cette notion de lien, entre un artiste, les enfants, les professionnels et un environnement, pour inventer, ensemble, une nouvelle histoire à partir de gestes artistiques. Le thème proposé s'intègre dans une dynamique globale liée au 60ème anniversaire de l'association d'Hénin-Carvin pour lequel une série de manifestations a été pensée.

En outre, la résidence d'artiste permettra de mener des actions transversales, avec l'ensemble des jeunes du pôle enfance, des équipes, en lien avec différents partenaires dont deux écoles partenaires en priorité, l'une à Carvin et l'autre à Hénin et d'imaginer les conditions de la collaboration entre les établissements d'Hénin et de Carvin.

Eléments organisationnels et financiers

La durée de la résidence-mission est de **10 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **janvier et mai 2019**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin et selon l'activité des établissements d'accueil.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

Le budget maximal disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **12 500 €**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par le pôle enfance de Beau Marais sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

Contexte

Présentation de l'association gestionnaire : l'UDAPEI 62

L'Union départementale des APEI du Pas-de-Calais fédère huit associations APEI Papillons Blancs affiliées au mouvement parental UNAPEI¹. Constituée en association, l'UDAPEI 62 a pour vocation de rassembler des associations ou groupements impliqués dans l'accompagnement de personnes déficientes intellectuelles et dans l'aide à apporter à leurs familles.

L'UDAPEI est une fédération et n'a pas de fonction hiérarchique vis-à-vis des APEI et de leurs établissements. Néanmoins, sa mission fédératrice permet de mettre en lien les différents établissements éloignés géographiquement sur différents territoires et d'impulser une démarche d'engagement dans un projet commun et transversal. Elle gère deux MAS l'une à Croisilles et l'autre à Eperlecques, ainsi qu'un service MJPM². Installées chacune sur les différents territoires du département, les APEI, constituées en associations autonomes, gèrent des établissements et services au bénéfice des personnes en situation de handicap de l'enfance à l'âge adulte. Ces établissements sont diversifiés selon les publics accueillis et notamment du degré de dépendance dû à leur handicap.

L'UDAPEI 62 est le porteur administratif et le coordinateur de la mission d'appui artistique.

¹ UNAPEI : union nationale d'associations de parents et amis de personnes handicapées mentales

² MAS : maison d'accueil spécialisée / MJPM : service mandataire à la protection des majeurs

Le pôle enfance et adolescence d'Hénin-Carvin concerné par le projet :

- **IME du Carembault** : enfants et adolescents de 6 à 20 ans avec une déficience intellectuelle moyenne avec ou sans troubles associés dont section dédiée pour enfants en situation de polyhandicap ;
- **IME Louise Thulliez et SESSAD** : enfants et adolescents de 3 à 20 ans avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère dont sections dédiées pour enfants avec autisme et enfants atteints d'handicap rare ;
- **UEE³** : TED (troubles envahissants du développement) - école primaire à Hénin Beaumont ;
- L'école Montaigne à Carvin ;
- Les partenariats envisagés avec les établissements scolaires cités ci-dessus sont, à ce jour, en attente de validation de la direction de l'école et de l'inspection académique.

Une fiche de présentation détaillée de ces établissements est fournie en **annexe**.

Candidature

Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 30 novembre 2018 :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : denis.bayart@udapei62.fr et claire.gouelleu@ars.sante.fr. Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA Udapei 62 Hénin-Carvin / Nom – Prénom du candidat.

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 21 décembre 2018.

Annexes

Composition du comité de pilotage

- Thierry Dionet, chef de service éducatif à l'IME Louise Thulliez ;
- Didier Windels, directeur à l'IME du Carembault ;
- Claire Vivrat, éducatrice à l'IME Louise Thulliez ;
- Juliette Deglave, éducatrice au SESSAD d'Hénin-Beaumont ;
- Guillaume Chevalier, professeur des écoles secteur enfants à l'IME du Carembault ;
- Sabrina Kufra, professeur des écoles secteur Ados à l'IME du Carembault ;
- Charlotte Duhem, éducatrice service ADAGIO (enfants en situation de polyhandicap) à l'IME du Carembault ;
- Un ou deux professionnels des établissements scolaires impliqués ;
- Denis Bayart, cadre de direction de l'UDAPEI 62 en charge de la coordination Pôle enfance et adolescence de l'Apei d'Hénin-Carvin ;
- *En qualité de membres invités, Claire Gouelleu, chargée de mission DRAC/ARS Hauts-de-France, et/ou Audrey Ardouin, son adjointe.*

³ UEE : unité d'enseignement extrenalisée

Coordinateur général

- Denis Bayart, cadre de direction de l'UDAPEI 62 en charge de la coordination Pôle enfance et adolescence de l'Apei d'Hénin-Carvin.

Référents opérationnels

- Claire Vivrat, éducatrice à l'IME Louise Thulliez ;
- Juliette Deglave, éducatrice au SESSAD d'Hénin-Beaumont ;
- Guillaume Chevalier, professeur des écoles secteur enfants à l'IME du Carembault ;
- Sabrina Kufra, professeur des écoles secteur Ados à l'IME du Carembault ;
- Charlotte Duhem, éducatrice service ADAGIO (enfants en situation de polyhandicap) à l'IME du Carembault ;
- Un ou deux professionnels des établissements scolaires impliqués ;

Présentation des structures

L'IME DU CAREMBAULT A CARVIN

L'Institut Médico Educatif du Carembault accueille des enfants et adolescents présentant une déficience intellectuelle avec ou sans handicaps associés.

Les modalités d'accueil

- Semi-internat avec restauration le midi sur place
- 200 jours par an selon un calendrier d'ouverture établi annuellement

Le service enfance / le service adolescence

Mise en place d'ateliers à visée éducative, pédagogique, préprofessionnelle. L'établissement favorise de nombreuses passerelles permettant de garantir des projets de vie en lien avec le milieu ordinaire :

- Activités visant l'autonomie
- Activités physiques et sportives
- Activités éducatives et de loisirs
- Apprentissages scolaires
- Activités liées à la vie sociale et à l'inclusion
- Ateliers préprofessionnels (hygiène, maintenance des locaux, valorisation ferronnerie, espaces verts, menuiserie, peinture)

Le service ADAGIO

Le service destiné à l'accueil d'enfants et adolescents polyhandicapés s'oriente davantage sur :

- Le bien-être, le corps, l'éveil des sens (la musique, les histoires contées, les textures, le goût, les massages, la balnéothérapie)
- L'inclusion en milieu ouvert (les sorties à la piscine, à la ferme, la bibliothèque, les courses pour l'atelier cuisine)
- Les activités manuelles

La dimension paramédicale y prend une part importante en lien avec le plateau technique (kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, ergothérapie).

IME LOUISE THULIEZ - HENIN BEAUMONT

L'Institut Médico Educatif Louise Thuliez, en étroite collaboration avec les familles, propose un accompagnement global du jeune dans le cadre de l'éducation spécialisée, associée aux actions éducatives, pédagogiques, médicales, rééducatives et aux thérapies adaptées à chacun selon son projet personnalisé.

Les modalités d'accueil

- Semi-internat avec restauration le midi sur place
- 200 jours par an selon un calendrier d'ouverture établi annuellement

Les services petite enfance / enfance / adolescence

Mise en place d'ateliers à visée éducative, pédagogique, préprofessionnelle. L'établissement favorise de nombreuses passerelles permettant de garantir des projets de vie en lien avec le milieu ordinaire :

- Activités visant l'autonomie
- Activités physiques et sportives
- Activités éducatives et de loisirs
- Apprentissages scolaires
- Activités liées à la vie sociale et à l'inclusion
- Ateliers d'apprentissages à l'autonomie (hygiène, entretien du linge, cuisine...)
- Apprentissages préprofessionnels (assemblage, conditionnement...)

Le pôle TED autismes

Un accompagnement spécifique pour les jeunes présentant des TED ou de l'autisme :

- Education structurée (TEACCH) et scolarisation adaptée en groupe ou en individuel
- Accompagnement vers des inclusions sociales et scolaires de façon adaptée
- Réalisation du profil sensoriel et mise en place d'accompagnement spécifique
- Utilisation de codes de communication personnalisés (PECS, photo...)

SESSAD LOUISE THULIEZ - HENIN BEAUMONT

Tout en se souciant d'établir une relation de coopération et de soutien avec les familles, le SESSAD Louise Thuliez met en œuvre une organisation soucieuse de l'enfant handicapé, de son accompagnement, de son intégrité, de son évolution au travers d'un projet personnalisé qui situera chaque enfant en tant que personne à part entière.

Les modalités d'accueil

- Prise en charge à domicile ou à temps partiel dans le service avec une préparation et un accompagnement spécifique
- Transport assuré par le service
- Calendrier d'ouverture établi annuellement sur la base de 200 jours

L'accompagnement

- Par un suivi des enfants et adolescents dans tous les lieux de vie avec pour objectif de développer la communication
- Par un suivi à domicile, afin d'apporter aux familles les supports nécessaires au développement de l'autonomie domestique et favoriser un climat familial accueillant et compréhensif qui constitue un atout précieux pour l'efficacité de l'accompagnement

- Par un suivi en milieu scolaire ordinaire afin d'accompagner les apprentissages scolaires et de favoriser l'inclusion
- Par le maintien d'un lien étroit avec les différents acteurs afin d'offrir un accompagnement à la pointe de l'innovation, dans le respect de la personne et de son entourage